

Mon affectation en Haute-Garonne dép. 31

MAJ 1^{er} juin 23

Tu as passé un concours académique. Lors de ton inscription au CRPE, tu as fait des vœux de département. En fonction de ton rang au concours et de tes vœux, tu vas être affecté.e dans un département de l'académie. Première chose à savoir : **Chaque département et chaque IA-DASEN (Inspecteur d'Académie) restent maîtres et gèrent ses règles d'affectation de stagiaires dans son département.**

Si tu es affecté.e sur le département de la Haute-Garonne :

1. Si tu es titulaire d'un M2 MEEF ou justifiant d'au moins 18 mois d'expérience professionnelle en tant que PE contractuel (à temps plein dans les 3 années qui précèdent le concours) : Tu seras à temps plein en classe en responsabilité. Tu seras évalué.e lors de visites de tuteurs. Règlementairement, tu devras bénéficier de 10 à 20 jours dans l'année. En 22-23, la formation des PES 100% a été insuffisante, nous insistons auprès du Dasen pour que la formation soit améliorée en 23-24.

2. Si tu n'es pas titulaire d'un M2 MEEF : Tu seras 2 semaines en formation à l'**INSPE Croix de Pierre** – avenue de Muret – Toulouse (sauf pour les occitanistes) et 2 semaines en classe en responsabilité. Tu seras en binôme avec un.e autre PES. Pendant que tu seras en classe, l'autre PES sera à l'INSPE et inversement. Tu auras un DU (diplôme universitaire) à valider : UE et visites (pas de mémoire à faire).

Concernant les affectations dans les écoles :

L'administration t'enverra la **liste des supports** qui sont réservés aux futurs PES, comprenant le nom des écoles dans lesquelles tu pourras être affecté.e.

Tu devras formuler des vœux par écrit en classant les supports par ordre de préférence puis renvoyer le classement à l'administration.

Une fois les postes distribués, l'administration t'enverra ton affectation.

L'administration devrait attribuer les postes, en respectant le principe : lauréats des précédents CRPE (LC, report, renouvellement, prolongation) > petits concours (2nd interne, 3eme concours) > concours externe 2023 (par rang de classement).

Nous ne connaissons pas encore la date d'affectation. Le SE-Unsa a demandé à l'administration que les affectations soient connues avant les vacances scolaires afin que vous puissiez prendre contact avec l'équipe et vous rendre sur l'école. Le SE-Unsa tiendra à ta disposition les coordonnées des écoles et des collègues.

Dans la cadre de nos missions de représentant.es des personnels, nous rencontrons régulièrement les responsables de l'administration et le Dasen afin de proposer des améliorations (formation, affectation...) et de défendre vos droits et vos intérêts.

Pour t'aider à préparer ton affectation, ta rentrée et te projeter dans ton année, le SE-Unsa te propose une réunion d'informations

« Je serai PES en 2023-2024 »

lundi 19 juin 2023 de 18h00 à 20h30 en présentiel à Toulouse

jeudi 22 juin de 18h00 à 20h30 en visio

INSPE/école quelle organisation ? Quel parcours à l'INSPE ? Comment va s'organiser mon année ?
A quoi dois-je penser cet été ? Cahier journal, progression, programmation ?

Inscription à venir

N'hésite pas à nous contacter !